

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIELHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 5

Votants : 42

Absents : 10

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

Objet : Marché public 2023.040. Actes modificatifs aux marchés de travaux pour la crèche les Pandas à Saint-Privat.

Le Président rappelle que par délibération n°DEL113062023-49 du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2023, il a été procédé à l'attribution des marchés de travaux relatifs à l'extension et restructuration de la crèche les Pandas à Saint-Privat.

Il précise que concernant les lots 1,8, 9 et 10, les travaux nécessitent des modifications par rapport à ceux initialement prévus, pour tenir compte de contraintes techniques apparues en cours d'exécution des marchés, générant une plus-value de 4 621,21 €.

Lot 1 Maçonnerie-gros œuvre	plus-value de 640,00 € HT
Lot 8 Plâtrerie-Faux Plafonds-Peinture	plus-value de 765,17 € HT
Lot 9 Carrelage-Faïence-Sols	plus-value de 1 763,04 € HT
Lot 10 Electricité-courants faibles-forts	plus-value de 1 453,00 € HT
Total	+ 4 621,21 € HT

Ces actes modificatifs impacteront le montant des marchés comme suit :

Montant initial des marchés 558 718,10 € HT	Montant précédemment actualisé par des actes modificatifs antérieurs 562 313,30 € HT	Nouveau montant des marchés 566 934,51 € HT
--	---	--

Soit une variation globale de 1,5 % par rapport au montant initial des marchés.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les actes modificatifs/avenants à intervenir, tels que présentés lors du dernier conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer les actes modificatifs à intervenir, selon les éléments financiers décrits ci-dessus ;
- De le charger de procéder aux déclarations réglementaires (données essentielles, contrôle de légalité...) et inscriptions budgétaires relatives à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 10 avril 2024.

Le Président, Max TOURVIELHE

